

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE dans l'Yonne EN 2022



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



ÉDITO

de la Directrice de cabinet

Le vivre ensemble, le partage de la voirie et les nouvelles mobilités douces sont des enjeux prioritaires pour notre département.

En renforçant la prévention, la répression des comportements à risque et en favorisant le respect mutuel entre piétons, cyclistes et conducteurs, nous créons un environnement sécurisé et agréable pour tous.

Les mobilités douces, telles que la marche, le vélo et les transports en commun, contribuent à réduire notre empreinte carbone et améliorent notre qualité de vie.

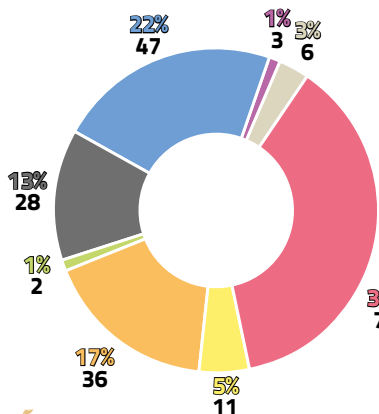
Ensemble, engageons-nous pour une mobilité responsable et harmonieuse, où chacun trouve sa place en toute sécurité.



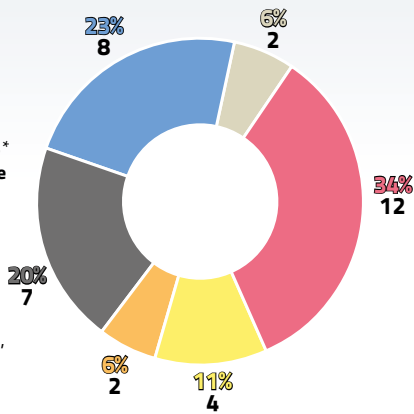
CAUSES PRINCIPALES des accidents corporels

ACCIDENTS MORTELS Causes principales affectées à chaque tué

Année 2022



Année 2022



- Non respect des règles
- Causes externes aux conducteurs*
- Perte de contrôle
- Drogue
- Alcool
- Vitesse
- Véhicule
- Indéterminée

* Malaises, verglas, animal errant...

RÉPARTITION DES VICTIMES

En 2022, les conducteurs responsables d'accidents mortels sont majoritairement des Icaunais (78%).

La catégorie d'âge des 50-59 ans est la plus touchée avec 10 tués sur 35, alors qu'elle ne représente que 14% de la population de notre département.

Tranches d'âge		0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-64 ans	65-74 ans	>75 ans
Part des tués	Nb	0	1	5	7	2	10	3	5	2
	%	-	3%	14%	20%	6%	29%	9%	14%	6%
% de la population		16%	5%	6%	16%	13%	14%	7%	12%	11%

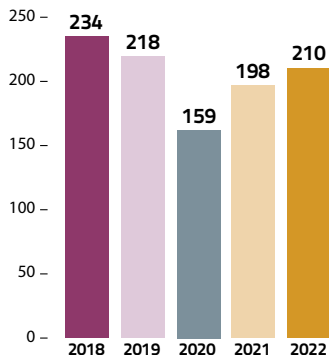


ÉVOLUTION de l'accidentologie dans l'Yonne

Évolution du nombre d'accidents

Par rapport à 2019

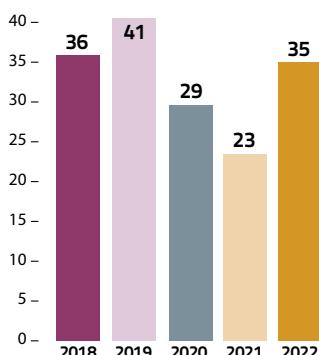
-4%



Évolution du nombre de tués

Par rapport à 2019

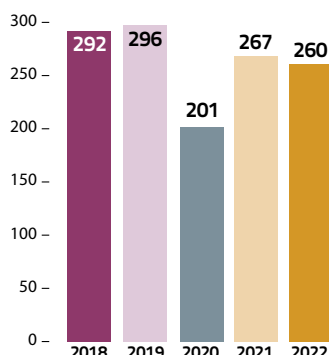
-15%



Évolution du nombre de blessés

Par rapport à 2019

-12%



Bilan de l'accidentalité en France métropolitaine

Les déplacements lors de l'année 2021 ayant été encore très impactés par la gestion de la pandémie, le bilan de l'accidentalité routière en 2022 est comparé à l'année 2019.

Il est estimé que **3 267 personnes sont décédées en 2022 en France métropolitaine**, un résultat légèrement supérieur à l'année 2019 (+0,7%).

16 000 personnes ont été blessées gravement en 2022

Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés (piétons, cyclistes, utilisateurs d'EDPm, usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées ou blessées gravement se renforce. La part des cyclistes et utilisateurs d'EDPm dans l'accidentalité augmente : ces usagers représentent 8% de la mortalité et 20% des blessés graves.

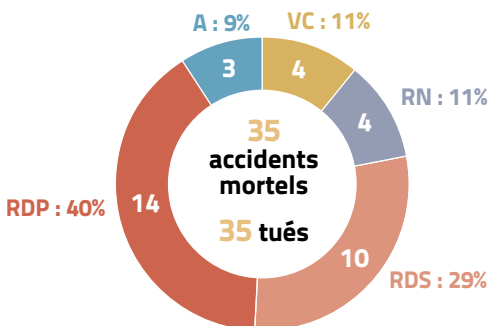
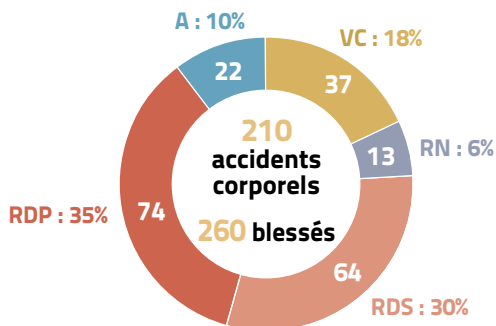
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TUÉS par catégorie d'utilisateur

ANNÉE	Piétons	Vélos	EDPm	Quads	Tracteurs	Cyclos	Motos	Voitures	VUL*	Poids lourds	TOTAL
2018	4	2	-	-	-	-	4	21	3	2	36
2019	2	2	-	-	1	1	7	25	1	2	41
2020	2	-	-	-	-	1	3	22	-	1	29
2021	-	1	1	-	-	1	4	16	-	-	23
2022	4	2	-	-	-	2	6	19	1	1	35

*VUL : (Véhicules Utilitaires Légers)

LOCALISATION DES ACCIDENTS

par infrastructure en 2022



Linéaires des routes

A : Autoroutes (186 km)

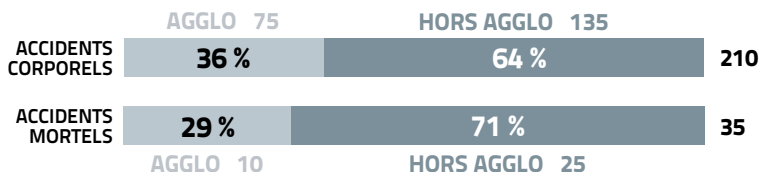
RN : Routes Nationales (109 km)

VC : Voies Communales (7 371 km), parkings

RD : Routes Départementales (4 846 km) dont

RDP : Routes Départementales Principales

RDS : Routes Départementales Secondaires



LOCALISATION DES TUÉS

par catégorie d'usager

	Piétons	Vélos	EDPm	Tracteur	Cyclos	Motos	Voitures et VSP*	VUL**	Poids lourds	TOTAL
Agglo	-	1	-	-	2	-	7	-	-	10
Hors agglo	-	-	-	-	1	3	18	1	2	25
2022	-	1	-	-	3	3	25	1	2	35

* Véhicule sans permis ; voiturette **VUL : (Véhicules Utilitaires Légers)

Il y a lieu de préciser que les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

RUES APAISÉES



LES « MODES DOUX » OU « MODES ACTIFS »

Ce sont des modes de déplacement alternatifs aux modes de déplacement motorisés (marche, vélo, trottinette, rollers, skateboard, gyropode...) et ils ne génèrent pas d'émissions polluantes dans l'air.

La lutte contre l'insécurité routière passe par une politique globale et volontariste sur différents volets, avec notamment la sécurité des véhicules, l'éducation des usagers et la sécurisation des infrastructures.

En agglomération, le partage de la voirie se traduit trop souvent par des trottoirs trop étroits qui accueillent du mobilier urbain, des panneaux de signalisation, voire du stationnement, alors que la chaussée dédiée à la circulation générale reste largement dimensionnée pour un croisement aisé des véhicules.

Au regard de ces enjeux, le traitement de l'insécurité des déplacements doux nécessite une réflexion globale, partagée en amont, avec l'appui de professionnels de l'aménagement urbain, qui vise la protection des usagers les plus vulnérables et l'atténuation des conflits d'usage. Ainsi, tout réaménagement de l'espace public doit répondre aux besoins de l'ensemble des usagers en s'intéressant au traitement des cheminements doux (piétons, cyclistes), et intégrer le concept de « rues apaisées » en visant la modération de la vitesse des automobilistes.



ZONE 30



ZONE DE RENCONTRE



ZONE PIÉTONNE

	ZONE 30	ZONE DE RENCONTRE	ZONE PIÉTONNE
PRIORITÉ AU PIÉTON	OUI*	OUI	OUI
STATIONNEMENT MOTORISÉ	OUI	OUI uniquement dans les emplacements aménagés	NON
ACCÈS TOUS VÉHICULES	OUI	OUI	NON**
VITESSE LIMITE	30 km/h	20 km/h	Allure du pas

* Article R.415-11 modifié : Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre.

** Seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne de la zone sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci.

LES RADARS

dans l'Yonne

RADARS ETPN SUR PASSAGE À NIVEAU SNCF

Les radars passage à niveau sont utilisés pour contrôler le franchissement d'un passage à niveau lorsque le feu clignotant est rouge.

Depuis 2012, l'État a déployé près de 80 radars ETPN à proximité des passages à niveau prioritaires (à fort trafic avec accidentalité importante).

LE FONCTIONNEMENT

Une première boucle de détection au sol, en amont du PN, détecte le véhicule qui la franchit alors que le feu rouge clignote. Il sera verbalisé s'il franchit la seconde boucle placée au niveau de la barrière du passage à niveau, quelle que soit sa trajectoire (**passage direct sur la voie ou contournement des barrières**).

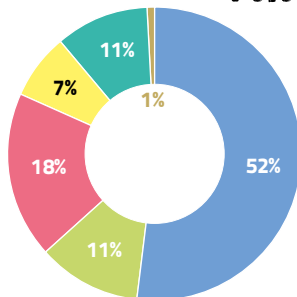
Contrairement aux autres radars fixes, les radars de passage à niveau ne sont pas signalés par un panneau d'avertissement de contrôle radar.

Dans l'Yonne, le passage à niveau de Jonches (RN77 Auxerre) est équipé de ce dispositif depuis juillet 2012. Environ 500 infractions de franchissement sont relevées chaque année dans les deux sens de circulation.



INFRACTIONS

relevées dans l'Yonne



En 2022

Vitesse (hors CSA)	5 305
Alcool	1 154
Priorité	1 850
Ceintures	734
Stupéfiants	1 066
Casques	64

INFRACTIONS ET SANCTIONS

- Alcool 0,20 g/l (permis probatoire): 6 pts et 135 €
- Alcool 0,50 à 0,79 g/l : 6 pts et 135 €
- Alcool 0,80 g/l ou plus : suspension de permis + 6 pts + 4 500 € maximum
- Stupéfiants : suspension de permis + 6 pts et 4 500 €
- Refus de priorité à un piéton : 6 pts et 135 €
- Refus de priorité (y compris feux rouge, stop et cédez le passage) : 4 pts et 135 €
- Non respect des distances de sécurité : 3 pts et 135 €
- Non port de ceinture ou casque : 3 pts et 135 €
- Téléphone portable ou oreillette au volant : 3 pts et 135 €
- Changement de direction sans avertissement préalable : 3 pts et 35 €
- Dépassement de la vitesse 1 à 19 km/h : 1 pt et 135 € maximum
- Dépassement de la vitesse 20 à 29 km/h : 2 pts et 135 €
- Dépassement de la vitesse 30 à 39 km/h : 3 pts et 135 €
- Dépassement de la vitesse 40 à 49 km/h : 4 pts et 135 €
- Dépassement de la vitesse 50 km/h ou plus : 6 pts et 1 500 € maximum
- Franchissement ligne continue : 3 pts et 135 €

L'intégralité des sanctions est disponible sur le site de la sécurité routière : www.securite-routiere.gouv.fr

Les chiffres EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ en 2022

TERRITOIRE DE BELFORT

- Accidents : 49
- Tués : 5
- Blessés : 68
- Taux de gravité* : 36

YONNE

- Accidents : 210
- Tués : 35
- Blessés : 260
- Taux de gravité* : 105

HAUTE-SAÔNE

- Accidents : 92
- Tués : 17
- Blessés : 102
- Taux de gravité* : 73

CÔTE D'OR

- Accidents : 218
- Tués : 33
- Blessés : 270
- Taux de gravité* : 62

NIÈVRE

- Accidents : 171
- Tués : 21
- Blessés : 195
- Taux de gravité* : 104

DOUBS

- Accidents : 357
- Tués : 25
- Blessés : 441
- Taux de gravité* : 46

SAÔNE-ET-LOIRE

- Accidents : 501
- Tués : 49
- Blessés : 648
- Taux de gravité* : 89

JURA

- Accidents : 139
- Tués : 28
- Blessés : 163
- Taux de gravité* : 109

EN 2022, DANS L'YONNE :
295 victimes d'accidents de la route dont 35 tués et 260 blessés.

* Taux de gravité = nombre de personnes tuées par millions d'habitants
Référence : population légale par départements issus des chiffres INSEE 2021.



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'YONNE

3 rue Monge • BP 79 • 89011 AUXERRE
Tél. 03 86 48 41 00 • Fax 03 86 48 23 12

www.yonne.gouv.fr

